

# Lettre aux élus

N° 48 - AVRIL 2018



## Besoin d'aide ?

### Les milieux humides amonts ont leurs mesures

En 2018 de **nouvelles Mesures agro-environnementales et climatiques** (MAEC) sont proposées, localisées sur les zones humides « amonts » des bassins de la Douve et la Taute.

#### En quoi consistent les MAEC ?

Ce sont des engagements souscrits sur la base du volontariat par des exploitants agricoles, visant à accompagner aussi bien le changement que le maintien de pratiques agricoles favorables à l'environnement. L'engagement se fait pour une durée de 5 ans et donne lieu à une indemnisation annuelle (de 121 € à 446 € par ha selon la mesure).

#### Quel interlocuteur ?

Le Parc des Marais, déjà opérateur de MAEC pour les marais, lance en 2018 en sa qualité de structure porteuse du SAGE Douve-Taute, un nouveau dispositif sur les zones humides « amonts » présentes sur les bassins de la Douve et la Taute.

#### Sur quel territoire ?

Les prairies ou surfaces cultivées en milieux humides « amonts » identifiées selon la cartographie de la DREAL (en bleu sur la carte ci-contre), lesquels représentent environ 10 500 hectares.

#### Quels types de mesures ?

- Reconversion de parcelles humides cultivées en surface en herbe
- Absence de fertilisation
- Ajustement du chargement et de la période de pâturage, etc.

#### Comment s'engager ?

L'engagement de MAEC se fait lors de la télédéclaration PAC. Le dispositif est donc **ouvert jusqu'au 15 mai 2018**.



Le territoire du Parc, à l'image de la Manche, s'est construit autour de l'agriculture. Ce monde agricole et l'économie rurale vont de pair mais cet équilibre est fragile tant les prix de production actuels impactent nos agriculteurs. Le Parc des Marais du Cotentin et du Bessin trouve une bonne part de sa légitimité dans la gestion de ces parcelles et doit contribuer à soutenir l'agriculture et l'élevage dans ces zones humides. En effet, l'élevage permet de garder des milieux ouverts, riches en biodiversité et d'élaborer des produits de qualité. Une juste rémunération doit aussi prendre en compte le service rendu aux « paysages » par l'agriculture. Ce travail ne peut se faire seul ! C'est pourquoi le Parc et la Chambre d'agriculture ont cet objectif commun, celui de développer une exploitation extensive dans les zones humides et ainsi revaloriser l'économie de nos marais. Cette mobilisation pour que le Parc soit retenu « territoire d'expérimentation » est aujourd'hui chose faite puisque nous figurons parmi les trois sites pilotes retenus au niveau national. Nous continuerons d'agir avec l'ensemble des acteurs du Parc pour conforter ce territoire et les valeurs qu'il porte.

Jean Morin,  
Président du Parc naturel régional  
des Marais du Cotentin et du Bessin

[www.parc-cotentin-bessin.fr](http://www.parc-cotentin-bessin.fr)

Dépôt légal : septembre 2006  
Édition trimestrielle - Tirage : 1780 ex. - ISSN papier : 1290-3442  
Directeur de publication : Jean MORIN.  
Directeur de rédaction : Philippe MONCAUT  
© P n r des Marais du Cotentin et du Bessin  
Crédit photo : © E. Corre; Mairie d'Isigny; E. Patte, J. Rimbert (Pnr MCB).  
Cartographie : BD TOPO IGN, MNT ALTI LIDAR IGN; Territoires humides DREAL Normandie.  
Imprimé sur du papier certifié PEFC avec des encres végétales  
Par l'imprimerie Anquetil à Condé-en-Normandie (14).

Pour en savoir + : Techniciens MAEC

- Robin CHOLET : 02 33 71 62 41 ou 06 01 10 10 38.
  - Céline LECLERC : 02 33 71 65 49 ou 06 35 59 67 45.
- [sagedt\\_maec@parc-cotentin-bessin.fr](mailto:sagedt_maec@parc-cotentin-bessin.fr)



Parc  
naturel  
régional  
des Marais du  
Cotentin et du Bessin

Une autre vie s'invente ici



Atelier de paysage sur Montsenelle

## Que fait le Parc ?

### Communes nouvelles : les élus et les habitants prennent la parole !

Depuis 2016, des communes se sont regroupées en communes nouvelles. En 2017 et 2018, le Parc a proposé des balades découvertes des paysages, des résidences d'artistes ou d'architectes pour permettre aux habitants et aux élus de se rencontrer et échanger. Autant de moyens pour eux de s'approprier leur nouveau territoire.

**A Montsenelle** (Coigny, Lithaire, Prétot-Sainte-Suzanne et Saint-Jores), en 2017, trois visites pour décrire ce que l'on voit, ce que l'on apprécie et ce qui évolue dans les quatre communes déléguées, ont été animées par une paysagiste, le Parc et le CAUE de la Manche. Les participants ont pu partager leurs regards et leurs visions pour l'avenir. L'exposition « A la découverte des paysages », fruit de ces échanges a été présentée à la Maison du Parc et à Montsenelle et peut être empruntée.

**A Carentan-les-Marais** (Angoville-au-Plain, Brévands, Carentan, Houesville, Saint-Côme-du-Mont, Saint-Pellerin et Les Veys), Pascal Dieu, photographe en résidence jusqu'au 18 juin 2018 produira une série de clichés de manière participative avec les habitants pour faire ressortir leur point de vue des paysages. Une exposition est prévue pour l'été 2018.

**A Picauville** (Amfreville, Cretteville, Gouberville, Houtteville, Les Moitiers-en-Bauptois, Picauville et Vindefontaine), c'est une résidence d'architectes qui va se dérouler sur 6 semaines entre le 14 mai le 19 octobre 2018. Il s'agira pour les 3 architectes accueillis d'analyser le territoire, de bénéficier de la connaissance des habitants et de restituer leurs réflexions de manière originale.

Pour en savoir + : Joëlle RIMBERT - Responsable du pôle Aménagement, cadre de vie - 02 33 71 62 40 - jrimbert@parc-cotentin-bessin.fr  
et Erwan PATTE - Chargé de mission culture - 02 33 71 65 42 - epatte@parc-cotentin-bessin.fr

## D'autres l'ont fait !

Le choix de l'électrique pour les véhicules techniques progresse. Depuis mars dernier, une toute nouvelle balayeuse électrique est entrée en fonction à Isigny-sur-Mer. Un projet soutenu dans le cadre de la convention **Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte**.

Eric Barbanchon, maire de la commune nouvelle d'Isigny-sur-Mer explique le cheminement de ce choix d'équipement : « La commune avait déjà l'expérience de l'usage d'un véhicule électrique, dédié à l'arrosage des plantations de la commune ». Il précise « Quand la question du renouvellement de la balayeuse en fonction sur la commune s'est posée, la piste de prendre un véhicule électrique a naturellement été envisagée. Notamment car ce véhicule est en usage sur des créneaux matinaux et qu'il présente la qualité d'être très silencieux. De plus, pour des déplacements urbains, il a aussi l'avantage d'être peu polluant et moins encombrant. Alors quand la proposition du Parc de bénéficier des aides TEPCV s'est présentée, nous avons pensé à notre projet de changement de balayeuse ».

L'acquisition de celle-ci a représenté 136 000 euros HT dont une aide des fonds TEPCV de 56 000 euros.

Eric Barbanchon conclut « Les retours des premières semaines d'utilisation par le personnel municipal sont bons et on l'espère également de la part des usagers ».



Pour en savoir + : Denis LETAN - Chargé de mission transition énergétique. 02 33 71 62 42 - dletan@parc-cotentin-bessin.fr

## Décisions d'élus

Extraits des principales décisions des Comités syndicaux et bureaux du 16 janvier et 19 mars 2018.

- **Fonds de sauvegarde terre-chaume** : 4 dossiers soutenus sur les communes de Saint-André-de-Bohon, Bricqueville, Bernesq, Gorges pour **une aide totale de 7 725 €** représentant un montant de travaux de **38 628 €**.
- **Plan de gestion du bocage** : 1 dossier soutenu dans le cadre de la convention avec RTE : linéaire de haie replantée de 150 m pour une **aide totale de 1 661,25 €**.
- **Mouvement de personnel** :



Arrivée de **Fabienne COLLINEAU**, le 5 mars 2018 en tant que **Directrice administrative et financière** en interparc, le poste étant mutualisé avec le Parc naturel régional des Boucles de la Seine.

fcollineau@parc-cotentin-bessin.fr